Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260616-DEL2026_187-DE

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE SEIZE JUIN À VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L. 5211.7 et L. 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BÉGUÉ.

Lieu de la séance Maison Intercommunale d'Ercé-Près-Liffré

Date de convocation 10 juin 2026

Présents MMES : L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, I. GAUTIER, N. HEUZÉ-MICHEL, M. LANGLAIS-ELLEOUET, C. LE BON, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER.
MRS : O. BARBETTE, J. BÉGASSE, G. BÉGUÉ, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, L. BOUTHELOUP, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, G. DUMONT, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, A. PÉCHON, J-M. PELLEN, J-PH. ROUDIER, F. TROUVÉ, D. VEILLAUX.

Absents représentés MMES A. BEAULIEU (POUVOIR À J-M PELLEN), K. CHESNAIS-GIRARD (POUVOIR À A-L. OULED-SGHAÏER), S. CHYRA (POUVOIR À O. BARBETTE), C. GILLET (POUVOIR À D. VEILLAUX).
MRS J. DELAUNAY (POUVOIR À B. VANNIER), Y. LE ROUX (POUVOIR À J. BÉGASSE), V. LEMIÈRE (POUVOIR À M. LANGLAIS-ELLEOUET), R. SALAÜN (POUVOIR À C. BRIDEL).

Absent C. LEMOINE

Secrétaire de séance M. D. VEILLAUX

SPORT

Tarifs de la piscine intercommunale de l'Aquazic – Validation

Rapporteur : Jérôme BÉGASSE, Vice-président

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes « Liffré-Cormier Communauté » ;

VU la délibération n°2025-061 portant sur les conditions générales de ventes de la piscine ;

VU la délibération n°2025-236 portant sur les tarifs de la piscine ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260616-DEL2026_187-DE

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 2 juin 2026.

Il est exposé ce qui suit :

La piscine intercommunale de l'Aquazic a ouvert en début d'année 2026, après quelques mois de fonctionnement, les retours usagers et du personnel, et de nouvelle jurisprudence en matière de tarif, il est nécessaire d'adapter les tarifs initialement proposer dans le but d'être au plus proche de la demande des usagers et de permettre un accès facilité au service.

Ainsi il est proposé de créer les tarifs suivants afin de développer l'offre avec des produits permettant une plus grande liberté aux adhérents :

- Carte 20 séances aquasport – 200€
- Carte 30 séances aquasport – 270 €
- Carte 20 séances aquasanté – 140€
- Carte 30 séances aquasanté – 210€

Il est également proposé de réadapter les tarifs suivants suite à une erreur initiale dans l'écriture des tarifs :

- Carte 20h – 70€ -> 60€
- Carte 30h – 100€ -> 80€

Afin d'harmoniser les tarifs selon la volonté de renforcer le savoir nager il est également proposé de modifier les tarifs suivants :

- Cours de natation adulte à l'année 250€ -> 240€
- Aquasanté à l'année 235€ -> 210€
- Aquasport à l'année 250€ -> 270€

Tarifs hors Liffré-Cormier Communauté : De nouvelles analyses des jurisprudences et le dernier rapport de la cour des comptes indique l'interdiction pour les collectivités d'appliquer un tarif différencié selon la provenance géographique au titre de l'égalité d'accès au service public. (TA Strasbourg, 3 mai 2024, n° 2303443, (CAA Nantes, 1er mars 2019, n°18NT01878).

Il est en conséquence nécessaire de retirer tous les produits « hors Liffré-Cormier Communauté », sans modification des tarifs Liffré-Cormier Communauté.

La grille tarifaire modifiée est annexée à la présente délibération.

Ces nouveaux tarifs sont applicables à partir du 06 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la nouvelle grille tarifaire.

La séance est levée à 22h14.

Fait à Ercé-Près-Liffré, le 16 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260616-DEL2026_187-DE

Le Président,

Guillaume BÉGUÉ

La Secrétaire de séance,

David VEILLAUX

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.